



# PROCES VERBAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### 09 AVRIL 2024

L'an 2024 et 9 avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Cédric DUBOIS, maire et président du CCAS.

**Présents** : Cédric DUBOIS, Anaïs BERTHET, Didier AGOSTA, Clotilde MEIFFRET, Stéphane ANSELME, Maurice OLIVIER, Nathalie GOROCH, Christiane SALUCCI, Marie-Pierre DELAVALD, Agnès LEROUX

**Absent(s) avant donné procuration** : Marie-Laure TORTOSA à Didier AGOSTA

**Absents excusés** :  
Jean-Michel BARBAUD

**A été nommé secrétaire** : Agnès LEROUX

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12/03/2023

**Vote : Unanimité des présents et des représentés**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Maurice OLIVIER demande le retrait des deux premiers points, à savoir le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023. Il souhaite l'intégration des résultats, comme l'annonce le nouveau receveur, sous peine de blocage par la cour des comptes. Monsieur le Président approuve, le compte de gestion et le compte administratif pouvant être votés jusqu'en juin 2024.

**Vote : Unanimité des présents et des représentés pour la présentation du budget primitif 2024 uniquement**

### **Budget Primitif 2024**

Monsieur le Président rappelle que nous sommes désormais sous la nomenclature M57 et présente la synthèse du budget.

Maurice OLIVIER précise que l'on présente le budget en déficit, permettant ainsi d'en récupérer l'excédent.

Madame la Vice-Présidente énonce les différentes lignes budgétaires, précisant les dépenses prévisionnelles liées au fonctionnement du nouveau local ; Monsieur le Président apporte un complément d'information sur les charges de personnel comprenant 2 ETP et la possibilité de recruter un service civique.

Le président précise par ailleurs qu'avec la diversification des recettes du CCAS, des lignes supplémentaires vont s'agréments afin de permettre de diminuer la subvention de la commune.

Marie-Pierre DELAVALD demande quand sera votée la demande de subvention de l'association la main tendue. Didier AGOSTA demande à ce que la somme demandée soit actée puisque les élus sont d'accord. Le Président informe que la demande doit faire l'objet d'un vote avant d'être versée, ce point sera à inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

**Vote : Unanimité des présents et des représentés**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président demande que soient inscrits à l'ordre du jour du prochain CA :

- Le vote de la demande de subvention de la main tendue
- La réaffectation des crédits

Les membres du conseil approuvent.

**La séance est levée à 19h45.**

Pour le Maire démissionnaire,

**L'Adjointe suppléante,**

**Marie-Laure TOPPASA**

